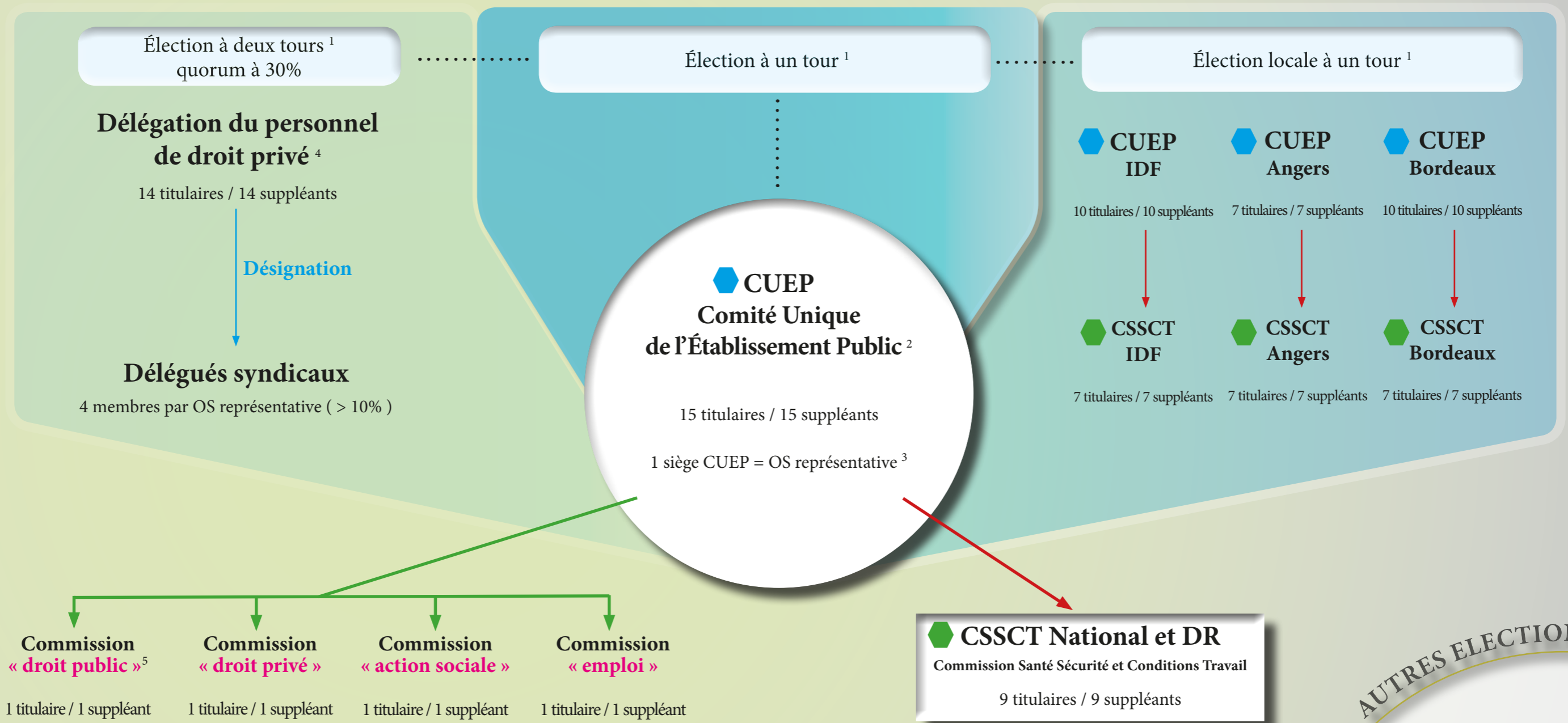


NOUVELLE INSTANCE UNIQUE DES PERSONNELS PUBLICS ET PRIVÉS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



AUTRES ELECTIONS

CAP / CCP
Pour les personnels de droit public et statutaires
Tous les 4 ans

COSOG
Pour l'ensemble des personnels publics et privés
Tous les 3 ans

↓ Membres élus en CUEP, désignation libre pour les suppléants

↓ Membres titulaires et suppléant issus de la CUEP

¹ Élections tous les 4 ans - vote électronique.
² Adossement aux statuts de la Fonction Publique, pas de négociation d'un protocole d'accord préélectoral.
³ Calcul de la représentativité nationale pour la signature des accords communs + Voix comptabilisées pour DS groupe et CMIC.
⁴ Adossement au Code du travail, avec négociation d'un protocole d'accord préélectoral + Voix comptabilisées pour la représentativité de droit privé.
⁵ Voix comptabilisées pour la représentativité de droit public - Fonction publique.